

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 novembre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie pour un seul point à l'ordre du jour, et de Monsieur ALLIGIER Jean-Claude, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en exercice, pour les autres points abordés, en remplacement de Madame le Maire, empêchée.

Présents : DEZARNAUD S (une partie de la séance) - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G – PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L – LAMBERT C

Absent (excusé) : BALLESTA P

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Déclarations préalables**

- ♦ M. ROSTAING Max : véranda  
Situation : 340, montée de l'Embranchement  
Le dossier est transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ M. ROUX Jacques : serres agricoles  
Situation : 162, chemin des Varilles  
Avis favorable.

#### **1.2 : Local technique pour la fibre optique**

- ♦ Les services compétents en matière de fibre optique au sein du Département, souhaitent construire un bâtiment technique de 60 m<sup>2</sup> sur la commune pour le déploiement de ce système de communication. Une réunion a eu lieu le 13 octobre pour étudier ce dossier. Le local doit être situé à une distance raisonnable de celui existant montée de l'Embranchement. La proposition d'une construction sur la zone d'activités a été refusée. Une autre, près du local technique pourrait convenir.

### **POINT N°2 : FINANCES**

#### **2.1 : Point sur les emprunts en cours**

- ♦ Mme BOUVERET fait le point sur les emprunts en cours et présente une simulation d'emprunt permettant d'estimer l'annuité qu'induirait le financement de tous les gros projets à l'étude.

#### **2.2 : Achat de mobilier**

- ♦ Deux bureaux seront changés en mairie (bureau du maire et comptabilité)  
coût : 2109.98 € TTC.

#### **2.3 : Impayés**

- ♦ Un point est fait sur les impayés en particulier pour la cantine et la garderie.

## **2.4 : Virements de crédits**

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le virement de crédits ci-dessous pour régulariser le financement du changement des armoires électriques avec l'aide du SEDI.

- augmentation des crédits : article 238 avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations : + 3.565 €

- diminution des crédits : article 21538 autres réseaux : - 3.565 €

## **POINT N°3 : BATIMENTS**

### **3.1 : Bourg de Tourdan**

♦ Un appel à candidature a été lancé pour la maîtrise d'œuvre induite par un diagnostic pour l'aménagement des bâtiments du bourg de Tourdan et de leurs abords. 5 dossiers ont été reçus mais la consultation s'avère infructueuse et une autre sera organisée avec un cahier des charges complété. Les dossiers devront être déposés avant le 6 décembre. Une visite sur place sera organisée avec les trois bureaux présélectionnés le 12 décembre, et ils seront auditionnés le 13 janvier 2017.

### **3.2 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame**

♦ Les travaux ont commencé. Une des souches de cheminée sera enlevée car elle ne sert plus.

### **3.3 : Logements communaux rue du Billier**

♦ Un point est fait sur les contrats de maintenance liés à la gestion de ces logements. Il paraît possible d'économiser sur ce poste en supprimant ces contrats et en gérant au coup par coup les besoins.

♦ L'entreprise Net Sol, sur notre demande, va transmettre un avoir sur sa facture concernant son intervention dans le logement du rez-de-chaussée qui n'avait pas été entièrement satisfaisante.

♦ Un avis a été demandé à un professionnel sur l'état des joints de fenêtre dans un des logements. Ils ne seraient pas la cause de la facture élevée de chauffage du locataire.

### **3.4 : Mairie**

♦ La commune a reçu la dernière facture de chauffage de la part de l'OPAC qui gère la cuve gaz du bâtiment et celle-ci est beaucoup moins élevée que les précédentes.

## **POINT N°4 : VOIRIE**

### **4.1 : Remboursement de frais à un particulier**

♦ Madame le Maire expose qu'il avait été demandé à Mme BOUVIER Amandine le remplacement de tuyaux mis en place il y a une quarantaine d'années pour l'accès à un terrain agricole, cet accès devant desservir à présent l'habitation qu'elle souhaite rénover. Cette installation ne s'est pas avérée possible au regard de divers problèmes rencontrés. Les tuyaux ont été repris par le fournisseur, mais reste à la charge de Mme BOUVIER les frais de transport de ces matériaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser ces frais à Mme BOUVIER, soit 160,80 €.

#### **4.2 : Escalier rejoignant la rue du Billier**

♦ Suite au déplacement de l'agence postale en mairie, il est évoqué l'installation d'une main courante centrale ou en bordure de l'escalier rejoignant la rue du billier, ce passage étant emprunté par nos aînés.

#### **4.3 : Ecoulement d'eau sur le chemin neuf**

♦ La communauté de communes a été contactée pour la gestion d'un problème d'écoulement d'eau sur la voirie intercommunale, chemin neuf, près de la mare pédagogique, qui risque d'être problématique cet hiver si rien n'est fait. Par ailleurs, en marge de ce dossier, il est confirmé que Mme BERNARD est disposée à vendre la parcelle jouxtant la mare.

#### **4.4 : Plan de circulation**

♦ Evoqué : la nécessité de mettre en place un plan de circulation dans le bourg de Revel où des poids lourds s'aventurent parfois et se trouvent bloqués dans certaines rues. Il est aussi signalé que certains propriétaires garent très mal leurs véhicules et entravent ainsi la circulation.

### **POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE**

#### **5.1 : Eglise de Revel**

♦ Mme VINCENT (conservation du patrimoine) et de Mme OMERE (DRAC) préconisent une fumigation de l'ensemble de l'église pour traiter les boiseries. Ce serait un préalable à toute restauration du mobilier.

♦ La demande de l'inscription de la chaise de prieur à l'inventaire des objets mobiliers classés aux monuments historiques est de nouveau évoquée.

♦ Le conseil municipal valide le devis de M. Mollandin de Boissy pour le rebouchage partiel d'une fenêtre et le suivi de trous et fissures sur le mur côté Sud.

#### **5.2 : Demande de subvention à la DRAC**

♦ Une demande de subvention sera déposée auprès de la DRAC pour la restauration des stalles de l'église de Revel, les statues de la Vierge de l'église de Revel et de celle de Tourdan, le christ en croix de l'église de Revel.

#### **5.3 : Calade du lavoir Est du bourg de Revel**

♦ Un premier devis a été demandé pour la réfection de la calade. Un devis comparatif sera demandé.

#### **5.4 : Accueil envisagé d'une stagiaire en architecture**

♦ La commune pourrait éventuellement lui confier une mission visant à présenter et valoriser la ZPPAUP auprès des habitants. Certains d'entre eux n'ont en effet pas intégré l'utilité de cette ZPPAUP, l'intérêt de la valorisation du patrimoine communal, et la plus value en cas de respect des règles édictées.

## **POINT N°6 : EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **6.1 : Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue du bourg vieux, rue des soupirs et rue de Rochechin**

♦ La réunion à laquelle étaient conviés tous les habitants concernés par ces travaux a permis de leur expliquer le projet. Les travaux devraient débuter en principe en janvier pour une durée estimée à environ 2 mois.

## **POINT N°7 : ENVIRONNEMENT**

### **7.1 : Déprise agricole du coteau Nord**

♦ Le conseil municipal s'inquiète de la déprise agricole du coteau Nord de la commune et souhaiterait pouvoir y remédier en trouvant une structure adaptée pour sa gestion (espace naturel sensible, autre).

### **7.2 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique**

♦ Le dossier est toujours en cours d'étude. Le syndicat de voirie a été contacté pour un devis de tranchée pour répondre aux spécificités du branchement électrique.

## **POINT N°8 : ELECTRICITE - ECLAIRAGE**

### **8.1 : Elagage**

♦ ENEDIS (ex EDF) a clairement signifié à la commune qu'il ne prenait plus en charge l'élagage des haies ou arbres à proximité des lignes sauf exceptions clairement définies. Les propriétaires doivent par contre prendre contact systématiquement avec ENEDIS pour l'informer des travaux d'élagage afin qu'il puisse donner ses consignes d'intervention.

## **POINT N°9 : C.C.A.S.**

♦ Mme FINAND rappelle l'organisation du repas annuel offert à nos aînés le 26 novembre, avec cette année la mise en place d'un coupon réponse à retourner en mairie pour les inscriptions.

## **POINT N°10 : ECOLES**

♦ Un conseil d'écoles est prévu demain.

## **POINT N°11 : COMMUNICATION**

♦ Une réunion aura lieu en novembre pour préparer la pochette du RTI de 2017.

## **POINT N°12 : ANIMATION**

### **12.1 : Calendrier des fêtes 2017**

♦ Une réunion organisée avec les associations communales fortement représentées, a permis d'établir le calendrier des fêtes 2017 en évitant la concurrence lors d'un même week-end.

### **12.2 : Feu d'artifice**

♦ M. MOIROUD devra suivre une formation assez contraignante pour pouvoir continuer à tirer le feu d'artifice. Un devis sera demandé pour en connaître le coût. Les entreprises qui fournissent les feux d'artifice peuvent aussi mettre à disposition un artificier.

### **12.3 : Animation 8 décembre**

♦ Comme chaque année, les illuminations seront mises en place dans les deux bourgs début décembre. La commune reconduit son animation le 8 décembre, qui se déroulera près du puits de Tourdan, avec une dégustation de vin chaud offert à la population.

## **POINT N°13 : TOURISME**

♦ L'association Renaissance, Gens de Barbarin et Agir pour nos églises, souhaitent travailler à la réaliser d'une plaquette d'information touristique pour la commune.

## **POINT N°14 DIVERS**

### **14.1 : Reprise de concessions au cimetière**

♦ Lorsque les concessions seront reprises, les stèles et monuments seront enlevés. Certaines présentent un intérêt architectural et pourraient être conservées par la commune.

### **14.2 : Marché hebdomadaire**

♦ Un petit marché de Noël sera organisé le 18 décembre. Il n'y aura par contre pas de marché le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

### **14.3 : Points d'apport volontaire**

♦ Une demande d'installation de containers supplémentaires au point tri de la zone d'activités a été faite auprès du SICTOM, mais reste en suspens pour l'instant.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD